



# RAPPORT DE GESTION POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE 2014 ET 2013

## Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 30 novembre 2014 et pour les périodes de trois et neuf mois terminées à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

L'information financière contenue dans le présent rapport de gestion pour les périodes de trois et neuf mois terminées le 30 novembre 2014 est fondée sur les états financiers intermédiaires de la Société, lesquels ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 13 janvier 2015. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire. La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml), sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

## Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, de l'information concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son produit candidat CaPre<sup>MD</sup> et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son produit candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre<sup>MD</sup> conformément aux bonnes pratiques de fabrication (« BPF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre<sup>MD</sup> par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du CaPre<sup>MD</sup> et de l'Onemia<sup>MD</sup>;
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre<sup>MD</sup> conformément aux BPF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia<sup>MD</sup> et la capacité de conclure des ententes de distribution en ce qui a trait à CaPre<sup>MD</sup> dans l'éventualité où CaPre<sup>MD</sup> atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer de manière efficiente sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel clé;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre de poursuites en responsabilité liées à ses produits intentées contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits pharmaceutiques et des produits nutraceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. Les présents énoncés prospectifs sont formulés en date du présent rapport de gestion.

### **Aperçu de l'entreprise**

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter et à prévenir certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Puisque le krill se nourrit de phytoplanctons (diatomées et dinoflagellés), il est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Le CaPre<sup>MD</sup>, le médicament sur ordonnance candidat d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à prévenir et à traiter l'hypertriglycéridémie, état se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Les essais cliniques de phase II ont débuté en 2011 au Canada. Les essais cliniques TRIFECTA et COLT avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à sévère (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dl). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dl) et de l'hypertriglycéridémie sévère (taux très élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dl). L'essai clinique COLT a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2014 et l'essai clinique TRIFECTA a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015. En fonction des résultats de l'essai clinique COLT, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. Acasti a subséquemment reçu l'approbation de mener l'essai PK qui a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015.

L'Onemia<sup>MD</sup>, le produit d'Acasti mis en marché, est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia<sup>MD</sup> n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec des troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2012, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

### **Activités**

Durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et de développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son

médicament sur ordonnance candidat, le CaPre<sup>MD</sup>, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia<sup>MD</sup>. Voici un résumé des points saillants de la période :

### Le point sur les essais cliniques

Acasti a amorcé deux essais cliniques de phase II au Canada (les essais COLT et TRIFECTA) visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> pour ce qui est de la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevés de triglycérides allant de 200 mg/dL à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie sévère (taux élevés de triglycérides supérieur à 500 mg/dL). En raison d'une décision récente de la Food and Drug Administration des États-Unis (la « FDA ») de ne pas autoriser la commercialisation d'un médicament concurrent à l'intention de patients souffrant d'une forme légère à modérée de cette affection avant que les bienfaits cliniques de ce produit n'aient été démontrés, Acasti réévalue présentement sa stratégie clinique et va se concentrer d'abord et avant tout sur le groupe de patients atteints d'hypertriglycéridémie sévère.

#### Essai COLT

Les résultats définitifs de l'essai COLT ont démontré l'innocuité et l'efficacité du CaPre<sup>MD</sup> dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à sévère et des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. Les données démographiques et les caractéristiques de référence sur les patients observés étaient équilibrées sur le plan de l'âge, de la race et du sexe. Un total de 288 patients se sont portés volontaires et ont été randomisés, et 270 patients ont terminé l'étude, ce qui a dépassé le nombre ciblé de patients pouvant être évalués. De ce nombre, environ 90 % étaient atteints d'hypertriglycéridémie légère à modérée. La proportion de patients traitée avec le CaPre<sup>MD</sup> qui a subi un ou plusieurs événements indésirables dans le cadre de l'essai COLT était similaire à celle du groupe ayant reçu le traitement de référence (30,0 % par rapport à 34,5 %, respectivement). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré.

L'objectif principal de l'essai clinique COLT a été atteint par la démonstration de l'innocuité et l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie légère à sévère. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre<sup>MD</sup> a donné lieu à une réduction statistiquement significative de triglycéride en comparaison avec le traitement de référence. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre<sup>MD</sup> pendant quatre semaines ont obtenu une diminution moyenne des triglycérides de 15,4 % par rapport à la ligne de base et une amélioration moyenne de 18,0 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre<sup>MD</sup> obtenaient une diminution moyenne des triglycérides de 21,6 % par rapport à la ligne de base et une amélioration moyenne statistiquement significative de 14,4 % par rapport au traitement de référence. Il est intéressant de noter qu'une diminution moyenne des triglycérides de 7,1 % a été observée à la huitième semaine pour les patients du groupe de traitement de référence, possiblement en raison d'ajustements de la médication destinée à abaisser les taux de lipides, qui pouvaient être apportés uniquement sur les patients du groupe de référence.

De plus, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 1,0 g pendant les quatre premières semaines du traitement et de 2,0 g pendant les quatre semaines suivantes ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 16,2 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 23,3 % pour la dose quotidienne de 1,0 g à 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Après huit semaines de traitement, les patients qui ont reçu des doses de 2,0 g de CaPre<sup>MD</sup> pendant les huit semaines ont affiché une réduction moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 14,8 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 22,0 % pour les doses de 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Également, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 4,0 g pendant toute la durée du traitement ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides, de cholestérol non HDL [cholestérol non à lipoprotéines de haute densité, qui comprend tout le cholestérol présent dans le sang sauf le cholestérol HDL (cholestérol à lipoprotéines de haute densité, ou le « bon cholestérol »)] et de HbA1C (hémoglobine A1C) de 14,4 %, 9,8 % et 15,0 %, respectivement, par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence. Le groupe qui a reçu des doses de 4,0 g a affiché des améliorations moyennes i) en triglycérides de 14,4 %, soit une réduction de 21,6 % par rapport à une réduction de 7,1 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, ii) en cholestérol non HDL de 9,8 %, soit une réduction de 12,0 % par rapport à une

réduction de 2,3 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, et iii) en HbA1C de 15,0 %, soit une réduction de 3,5 % par rapport à une augmentation de 11,5 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence. De plus, toutes les doses combinées de CaPre<sup>MD</sup> ont démontré un effet statistiquement important du traitement sur les taux de cholestérol HDL à raison d'une augmentation de 7,4 % par rapport au traitement de référence. Des tendances (valeur  $p < 0,1$ ) ont également été relevées chez les patients ayant reçu une dose de 4,0 g de CaPre<sup>MD</sup> pendant toute la durée du traitement de huit semaines à raison d'une réduction moyenne du taux de cholestérol total de 7,0 % et d'une augmentation des taux de cholestérol HDL de 7,7 % par rapport au traitement de référence. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre<sup>MD</sup> après une période initiale de quatre semaines, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui correspond à une efficacité soutenue et accrue du CaPre<sup>MD</sup> après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> à toutes les doses pour réduire les taux de triglycérides et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre<sup>MD</sup> peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients. En outre, les résultats de l'essai COLT indiquent que CaPre<sup>MD</sup> n'a pas d'effet néfaste important sur les taux de cholestérol LDL (le « mauvais cholestérol »).

Acasi a présenté les résultats de l'essai COLT lors de deux colloques scientifiques, à savoir l'assemblée scientifique de la National Lipid Association, qui s'est tenue aux États-Unis du 1<sup>er</sup> mai au 4 mai, et le 82<sup>e</sup> congrès de l'European Atherosclerosis Society, qui a eu lieu en Espagne du 31 mai au 3 juin. Acasi a fait une présentation au World Congress of Heart Disease qui se tenait à Boston du 25 au 28 juillet 2014.

#### Essai TRIFECTA

Le 20 décembre 2012, une analyse intérimaire a été achevée dans le cadre de l'essai TRIFECTA. Le comité d'examen formé de médecins ayant pour mandat d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de cet essai a examiné les résultats de l'analyse intérimaire quant à l'innocuité et l'efficacité du médicament, et a convenu à l'unanimité que l'étude devrait se poursuivre comme il avait été prévu. Tous les membres du comité ont convenu que la prise du CaPre<sup>MD</sup> ne posait aucun problème de toxicité et que les signaux d'un effet thérapeutique possible du CaPre<sup>MD</sup>, observés sous forme d'une réduction du taux de triglycérides au sein des groupes évalués, étaient rassurants et suffisamment importants sur le plan clinique pour que l'étude puisse être poursuivie. Les données ont été fournies aux membres du comité en aveugle, c'est-à-dire que l'identité des trois groupes ne leur a pas été révélée. Étant donné que les données ont démontré un effet thérapeutique possible sans préoccupation en matière d'innocuité, le comité a décidé qu'il n'était pas nécessaire de lever l'insu.

Le 29 septembre 2014, Acasi a annoncé des premiers résultats positifs pour son étude de Phase II à double insu contrôlée contre placebo (TRIFECTA) dont l'objectif est d'évaluer la sécurité et l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> pour le traitement des patients souffrant d'hypertriglycéridémie. La nouvelle drogue de recherche d'Acasi, CaPre<sup>MD</sup>, est faite à partir d'un phospholipide oméga-3 breveté hautement concentré utilisé pour la prévention et le traitement de certains troubles cardiométaboliques.

TRIFECTA consistait en un essai randomisé, contrôlé contre placebo, à double insu et doses multiples dont l'objectif était d'évaluer la sécurité et l'efficacité de CaPre<sup>MD</sup> dans la réduction des taux de triglycérides chez des patients souffrant d'hypertriglycéridémie légère à grave, en utilisant des doses quotidiennes de 1 ou 2 grammes de CaPre<sup>MD</sup> ou un placebo pendant une période de 12 semaines. Le placebo était une cellulose microcristalline, une substance inerte bien connue qui n'est pas absorbée dans le système sanguin. Les caractéristiques démographiques et de référence des patients étaient équilibrées. Un total de 387 patients a été randomisé et 365 patients ont terminé l'étude de 12 semaines, ce qui correspondait au nombre de patients évaluables ciblé. Parmi cette population, environ 90 % souffrait d'une hypertriglycéridémie légère à modérée, avec un taux initial de triglycérides allant de 200 à 499 mg/dl (2,28 à 5,69 mmol/l). Le reste du groupe présentait un taux de triglycérides initial très élevé, entre 500 et 877 mg/dl ( $> 5,7$  et  $< 10$  mmol/l). Environ 30 % des patients prenaient des médicaments hypolipémiants, tels que les statines, et approximativement 10 % étaient diabétiques.

CaPre<sup>MD</sup> a satisfait le critère principal de l'essai, c'est-à-dire une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative ( $p < 0,001$ ) et ajustée en fonction du placebo entre le taux initial et celui de la douzième semaine, à savoir des diminutions de 36,4 % pour les doses de 1 gramme et 38,6 % pour les doses de 2 grammes.

En plus des réductions importantes observées dans les taux de triglycérides, tous les critères secondaires étaient satisfaits. Il s'agit d'une réalisation remarquable parce que l'essai n'avait pas pour objectif de montrer un intérêt statistique dans d'autres lipides que les triglycérides. Il y avait néanmoins une diminution statistiquement importante du cholestérol non

HDL par rapport au placebo ( $p=0,038$ ), sachant qu'au cours de la période de 12 semaines, le groupe qui prenait une dose quotidienne de 2 grammes de CaPre<sup>MD</sup> présentait une réduction de 5,3 % du taux initial par rapport au groupe sous placebo. Le cholestérol non HDL est considéré comme le facteur de risque des maladies cardiovasculaires le plus précis.

On a également constaté que CaPre<sup>MD</sup> augmentait légèrement le cholestérol HDL (bon cholestérol) aux doses de 1 et 2 grammes et diminuait le cholestérol LDL (mauvais cholestérol) à la dose de 2 grammes. De plus, on a observé une réduction moyenne cliniquement significative du cholestérol VLDL, ajustée en fonction du placebo, de 10,9 % et 13,5 % aux doses quotidiennes respectives de 1 gramme et 2 grammes de CaPre<sup>MD</sup>. Le cholestérol VLDL est considéré comme un facteur de prédiction hautement significatif des maladies coronariennes.

Enfin, on a observé une augmentation proportionnelle à la dose statistiquement significative de l'index en oméga 3 chez les patients qui prenaient des doses de 1 et 2 grammes de CaPre<sup>MD</sup> par rapport au groupe sous placebo. L'index en oméga 3 reflète le pourcentage d'EPA et de DHA présents dans les acides gras des globules rouges. On considère que le risque de maladies cardiovasculaires diminue avec l'augmentation de l'index en oméga 3.

CaPre<sup>MD</sup> a été jugé sûr et bien toléré à toutes les doses testées, sans effets indésirables graves jugés associés au traitement. Sur les 387 patients randomisés, 7 (soit 1,8 %) ont été écartés à la suite d'effets indésirables, trois d'entre eux étaient sous placebo, deux prenaient 1 gramme de CaPre<sup>MD</sup> et deux prenaient 2 grammes. L'incidence prédominante était de nature gastro-intestinale, et il n'y avait pas de différence entre les groupes sous CaPre<sup>MD</sup> et celui sous placebo. Les profils d'innocuité des patients sous CaPre<sup>MD</sup> et placebo étaient similaires.

Acasti attend maintenant les résultats complets de TRIFECTA d'ici la fin de l'exercice 2015. Une fois que ces résultats seront disponibles, la Société finalisera ses prochaines étapes, notamment ses discussions en cours avec la Food and Drug Administration (FDA) américaine. Acasti est déterminée à poursuivre son travail avec l'essai clinique pivot de Phase III de CaPre<sup>MD</sup> auprès de patients souffrant d'hypertriglycéridémie grave et l'obtention de l'approbation réglementaire complète de CaPre<sup>MD</sup>. Acasti a fait une demande de rencontre avec la FDA et attend maintenant une confirmation de la date officielle pour cette rencontre.

#### Essai PK

Le 9 janvier 2014, Acasti a annoncé que la FDA autorisait la tenue de l'essai clinique PK, n'ayant pas d'objection avec le design proposé, le protocole et le profil d'innocuité de CaPre<sup>MD</sup>. Acasti a annoncé que Quintiles, le fournisseur de services de développement biopharmaceutique et de commercialisation externe le plus important du monde, a été engagé pour conduire l'essai clinique PK. Le 9 juillet 2014, Acasti a annoncé que l'essai clinique PK était maintenant terminé.

Le 30 septembre 2014, Acasti a annoncé les premiers résultats de l'essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre<sup>MD</sup>, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre<sup>MD</sup> au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre<sup>MD</sup> au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques.

Les pharmacocinétiques de CaPre<sup>MD</sup> semblent être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses uniques quotidiennes de 1 à 4 grammes. Après 7 jours d'une dose unique quotidienne, CaPre<sup>MD</sup> avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient).

La biodisponibilité de CaPre<sup>MD</sup> ne semble pas être affectée de façon importante par la teneur en matières grasses du repas consommé avant la prise du médicament.

CaPre<sup>MD</sup> a été jugé sûr et bien toléré à toutes les doses testées et par tous les participants à cette étude. Les trois effets indésirables rapportés et jugés liés à CaPre<sup>MD</sup> étaient bénins. Les résultats complets et le rapport clinique final (CSR) devraient être publiés d'ici la fin de l'exercice 2015.

**Onemia<sup>MD</sup>**

Durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia<sup>MD</sup> aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia<sup>MD</sup> à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia<sup>MD</sup> servent à financer partiellement ses projets de recherche et de développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

**Mise à jour supplémentaire sur les activités**

Le 28 avril 2014, Acasti a annoncé que M. Henri Harland avait démissionné de son poste de président et chef de la direction d'Acasti. Le mandat de M. Harland en tant qu'administrateur s'est terminé le 19 juin 2014 lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Pendant la période de transition, Acasti continue d'être gérée par son chef de la direction intérimaire, M. André Godin.

Le 29 mai 2014, Neptune et ses filiales, incluant la Société, se sont vu signifier une requête introductive d'instance par M. Henri Harland, ancien Président et Chef de la direction de Neptune et de ses filiales ayant démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa requête qu'on l'a forcé à démissionner et réclame, entre autres, de Neptune et de ses filiales l'application des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, environ 8 500 000 \$ et 500 000 actions de chacune des trois sociétés, soit Neptune, Acasti et NeuroBioPharm, ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat chacun visant les actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Neptune et ses filiales croient que la requête telle qu'elle a été formulée est non fondée et sans motif. Neptune et ses filiales opposeront une défense acharnée et prendront toutes les mesures nécessaires pour protéger leurs intérêts. Aucune date de procès n'a été fixée. À la date de publication de ces états financiers, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune estimation de l'incidence financière de ces événements ne pouvait être effectuée.

En septembre 2014, Dr Harlan W. Waksal, MD a démissionné de son poste de Vice-Président Exécutif de la Société. Il demeure en tant qu'administrateur sur le Conseil d'administration de la Société.

Le 7 novembre 2014, Acasti a annoncé avoir reçu un avis du service d'admissibilité en matière d'inscription du NASDAQ pour n'avoir pas maintenu un prix d'offre minimal fixé à 1,00 US par action au cours des 30 derniers jours ouvrables consécutifs, comme requis par la règle 5550(a)(2) du NASDAQ – cours acheteurs.

Cet avis du NASDAQ n'a aucune répercussion immédiate sur le listing des actions de la Société sur le marché d'actions NASDAQ. En vertu de la règle 5810(c)(3)(A) – période de conformité, la Société a 180 jours civils, ou jusqu'au 6 mai 2015, pour se conformer à nouveau aux exigences. Si, à tout moment pendant cette période, le prix de l'offre se clôture à 1,00 \$ US ou plus par action pour un minimum de dix (10) jours ouvrables consécutifs, le NASDAQ transmettra une confirmation écrite de conformité et le dossier sera clos.

Si Acasti ne se conforme pas à nouveau aux exigences dans un délai initial de 180 jours, mais qu'elle répond aux exigences relatives au maintien d'inscription de valeur marchande d'actions détenues par le public et à toutes les autres normes initiales d'inscription pour le NASDAQ (règle 5505 critères de marché financier) à l'exception des exigences de soumission, la Société pourrait être admissible à un délai de 180 jours civils additionnels pour se conformer à nouveau. Si la Société ne se voit pas octroyer de temps additionnel, les titres seront sujets à la radiation, auquel cas la Société pourra en appeler auprès du comité d'audiences du NASDAQ.

La Société entend évaluer toutes les possibilités afin de résoudre ce problème et de se conformer à nouveau à la règle sur le cours acheteur minimal.

**Mode de présentation des états financiers**

Au 30 novembre 2014, les actifs courants de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 19 622 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des

bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. La Société avait aussi des clients et autres débiteurs de 303 \$, un montant à recevoir d'une société sous contrôle commun de 50 \$, des crédits d'impôt à recevoir de 228 \$, des stocks de 271 \$ et des charges payées d'avance de 390 \$ au 30 novembre 2014. Les passifs de la Société au 30 novembre 2014 comprenaient essentiellement les montants à payer à des crédateurs de 1 255 \$ et 713 \$ à payer à Neptune, ainsi que les passifs dérivés liés aux bons de souscription de 1 654 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 30 novembre 2014, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,09 \$ le bon de souscription au 30 novembre 2014. La juste valeur des bons de souscription sera réévaluée chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des bons de souscription sont comptabilisées dans les produits financiers. Les bons de souscription faisant partie des Unités constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés liés aux bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, mobiliser les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

## PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(En milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois		Périodes de neuf mois	
	terminées les 30 novembre		terminées les 30 novembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	29	28	92	301
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	(2 099)	(1 574)	(6 244)	(4 607)
Résultat net (perte nette) et résultat global	3 012	(3 856)	656	(9 059)
Résultat (perte) par action, de base et dilué	0,03	(0,05)	0,01	(0,12)
Actif total	39 004	25 505	39 004	25 505
Fonds de roulement <sup>2)</sup>	18 896	337	18 896	337
Total des capitaux propres	35 382	20 529	35 382	20 529
Valeur comptable par action de catégorie A <sup>3)</sup>	0,33	0,24	0,33	0,24

- 1) Le BAlIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, un rapprochement de ce dernier avec le résultat net (la perte nette) de la Société est donc présenté ci-dessous.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.
- 3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

**RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AJUSTÉ AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET L'AMORTISSEMENT (BAIIA AJUSTÉ)**

Un rapprochement du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-après. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Acasti calcule son BAIIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, l'amortissement et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. Acasti exclut du calcul de son BAIIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme le gain ou la perte de change et la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments puisqu'ils sont des charges hors trésorerie, des éléments sur lesquels la direction n'a pas de contrôle à court terme ou des éléments qui n'influent pas sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

**RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ**

(En milliers de dollars)

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées	
	30 novembre		les 30 novembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Résultat net (perte nette)	3 012	(3 856)	656	(9 059)
<b>Ajouter (déduire)</b>				
Charges financières	1	552	3	553
Produits financiers	(5 230)	(7)	(9 601)	(25)
Amortissement	584	670	1 751	1 339
Rémunération à base d'actions	281	1 069	1 396	2 604
(Gain) perte de change	(747)	(2)	(449)	(19)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(2 099)</b>	<b>(1 574)</b>	<b>(6 244)</b>	<b>(4 607)</b>

**PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES**

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

**Exercice se terminant le 28 février 2015**

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	92	56	8	29	
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	(6 244)	(1 695)	(2 449)	(2 099)	
Résultat net (perte nette)	656	1 356	(3 712)	3 012	
Résultat (perte) par action de base et dilué	0,01	0,01	(0,03)	0,03	

Les résultats nets du premier et troisième trimestres sont surtout attribuable au gain résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 4 634 \$ et 5 211 \$, respectivement. Durant le deuxième trimestre, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription était une perte de 318 \$.

**Exercice terminé le 28 février 2014**

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	501	6	266	28	201
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	(5 584)	(1 270)	(1 763)	(1 574)	(977)
Perte nette	(11 612)	(1 965)	(3 238)	(3 856)	(2 553)
Perte par action de base et diluée	(0,14)	(0,03)	(0,04)	(0,05)	(0,02)

**Exercice terminé le 28 février 2013**

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus provenant des ventes	724	14	237	424	49
BAlIA ajusté <sup>1)</sup>	(4 397)	(923)	(1 053)	(1 048)	(1 373)
Perte nette	(6 892)	(1 576)	(1 752)	(1 611)	(1 953)
Perte par action de base et diluée	(0,09)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,03)

1) Le BAlIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, un rapprochement de ce dernier avec le bénéfice net (la perte nette) de la Société est donc présenté ci-dessus.

## **ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 NOVEMBRE 2014 ET 2013**

**Revenus**

Pendant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014, la Société a généré des revenus provenant des ventes de 29 \$ de la commercialisation de l'Onemia<sup>MD</sup>, son aliment médical. Les revenus ont été tirés des ventes provenant d'une entente de distribution conclue par la Société avec une société spécialisée dans la distribution d'aliments médicaux, de même que des ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. Acasti n'a qu'un nombre limité de clients, de sorte que les revenus provenant des ventes peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. La Société avait généré des revenus provenant des ventes de 28 \$ durant la période correspondante en 2013.

La Société a généré des revenus provenant des ventes de 93 \$ provenant de la commercialisation de l'Onemia<sup>MD</sup>, son aliment médical, pendant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, une baisse de 208 \$ par rapport à 301 \$ pour ceux inscrits durant la période correspondante en 2013.

**Marge brute**

La marge brute est égale aux revenus moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014 s'est chiffrée à 6 \$, ou 20 %. La Société avait réalisé une marge brute de 12 \$, ou 43 %, durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013.

La marge brute pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014 s'est chiffrée à 39 \$, ou 42 %, ce qui est à l'intérieur de la fourchette cible de la Société concernant la marge bénéficiaire brute, soit entre 40% et 60%. La Société avait réalisé une marge brute de 132 \$, ou 44 %, durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013.

### Répartition des principaux postes des états du résultat et du résultat global pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013

(En milliers de dollars)

Charges générales et administratives	Périodes de trois mois		Périodes de neuf mois	
	terminées les 30 novembre		terminées les 30 novembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	239	225	987	667
Rémunération à base d'actions	224	909	1 178	2 200
Honoraires professionnels	34	123	248	394
Redevances	-	-	-	228
Amortissement	584	670	1 751	1 339
Vente et commercialisation	4	5	15	14
Relations avec les investisseurs	51	78	214	134
Loyer	25	25	75	75
Autres	60	11	190	47
<b>TOTAL</b>	<b>1 221</b>	<b>2 046</b>	<b>4 658</b>	<b>5 098</b>

Charges de recherche et de développement	Périodes de trois mois		Périodes de neuf mois	
	terminées les 30 novembre		terminées les 30 novembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	122	102	378	403
Rémunération à base d'actions	57	160	218	404
Contrats	1 014	904	3 350	2 578
Charges réglementaires	-	108	78	109
Honoraires professionnels	360	28	489	179
Autres	212	10	330	62
Crédits d'impôt	(16)	(33)	(72)	(151)
<b>TOTAL</b>	<b>1 749</b>	<b>1 279</b>	<b>4 771</b>	<b>3 584</b>

#### Bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements ajusté (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a diminué de 525 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014 pour atteindre (2 099) \$, comparativement à (1 574) \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013, essentiellement en raison des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions.

L'augmentation des charges de recherche et de développement de 470 \$ est essentiellement attribuable à la hausse des honoraires professionnels de 332 \$, des autres charges de 202\$ et les charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société de 110 \$.

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 637 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014 pour atteindre (6 244) \$, comparativement à (4 607) \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013, essentiellement à cause des augmentations des charges générales et administratives et des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement.

L'augmentation des charges générales et administratives de 170 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et de l'amortissement est essentiellement attribuable à la hausse des salaires et avantages du personnel de 320 \$, des charges liées aux relations avec les investisseurs de 80 \$, et des autres charges de 143 \$ partiellement atténuée par la baisse des redevances de 228 \$ et des honoraires professionnels de 146 \$.

L'augmentation des charges de recherche et de développement de 1 187 \$ est essentiellement attribuable à la hausse des charges liées aux contrats relativement aux essais cliniques de la Société de 772 \$, honoraires professionnels de 310 \$ et des autres charges de 268 \$, partiellement atténuée par la baisse des salaires et avantages du personnel de 25 \$.

### **Résultat net**

La Société a réalisé un résultat net pendant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014, de 3 012 \$, ou 0,03 \$ par action, comparativement à une perte nette de 3 856 \$, ou 0,05 \$ par action, durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté » de même que de la baisse de la valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 5 211 \$ et la baisse de la rémunération à base d'action de 788 \$. La rémunération à base d'actions a diminué puisque les octrois accordés en 2012 sont entièrement acquis.

La Société a réalisé un résultat net, pendant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014, de 656 \$, ou 0,01 \$ par action, comparativement à une perte nette de 9 059 \$, ou 0,12 \$ par action, durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013. Ces résultats ont découlé essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté », de même que de la baisse de la valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 9 527 \$ et la baisse de la rémunération à base d'action de 1 208 \$. La rémunération à base d'actions a diminué puisque les octrois accordés en 2012 sont entièrement acquis.

### **Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013**

#### **Activités d'exploitation**

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, les activités d'exploitation de la Société ont engendré une baisse respective de 2 230 \$ et de 865 \$ des liquidités. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014 est essentiellement attribuable à l'augmentation de la perte liée aux activités d'exploitation après ajustement des éléments hors caisse. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est essentiellement attribuable à l'augmentation de la perte liée aux activités d'exploitation contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fond de roulement, notamment par une augmentation importante des montants à payer à la société mère de 1 089 \$.

Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, les activités d'exploitation de la Société ont engendré une baisse respective de 4 575 \$ et de 2 081 \$ des liquidités. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014 est essentiellement attribuable à l'augmentation de la perte liée aux activités d'exploitation après ajustement des éléments hors caisse principalement contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fond de roulement, notamment par une diminution importante des clients et autres débiteurs de 616 \$ et une augmentation importante des montants à payer à la société mère de 713 \$. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 est essentiellement attribuable à l'augmentation de la perte liée aux activités d'exploitation contrebalancée par les variations des éléments hors trésorerie du fond de roulement, notamment par des augmentations importantes des fournisseurs et autres créditeurs de 2 073 \$ et des montants à payer à la société mère de 892 \$.

#### **Activités d'investissement**

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement des hausses des liquidités de 4 074 \$ et 1 949 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2014 a été surtout attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 4 093 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013 avait surtout été attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 2 000 \$.

Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, les activités d'investissement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 5 627 \$ et de 2 755 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014 a été surtout attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 20 150 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court

terme de 14 478 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 avait surtout été attribuable à l'arrivée à échéance de placements à court terme de 5 750 \$, contrebalancée par l'acquisition de placements à court terme de 3 000 \$.

### Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont engendré une baisse et une hausse des liquidités de (1 \$) et de 537 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2013 avait surtout été attribuable au produit de 538 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Pour les périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013, les activités de financement de la Société ont généré des hausses des liquidités, respectivement, de 47 \$ et de 940 \$. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2014 a surtout été attribuable au produit de 50 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2013 avait surtout été attribuable au produit de 972 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options, moins les frais d'émission d'actions de 29 \$.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a augmenté de 1 895 \$ et de 1 625 \$, respectivement, pendant les périodes de trois mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013. Au 30 novembre 2014, les liquidités, composées des placements à court terme, totalisaient 19 622 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, du produit tiré de l'exercice de droits, d'options et de bons de souscription, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche, et des fonds de sa société mère. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès. À la suite des fonds reçus dans le cadre du placement de 18 400 000 Unités liées à l'offre publique d'Acasti, la Société dispose de fonds suffisants pour poursuivre son exploitation au-delà des 12 prochains mois. Conséquemment, le doute important quant à la continuité de l'exploitation a été retiré puisque la Société prévoit réaliser ses actifs et s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

### Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 30 novembre 2014 par rapport au 28 février 2014 :

Postes	Hausse (baisse)	Explications
Trésorerie	1 154	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(5 233)	Échéance des placements détenus
Clients et autres débiteurs	(616)	Paiement reçu
Crédits d'impôt à recevoir	94	Augmentation des charges admissibles aux crédits d'impôt
Charges payées d'avance	(313)	Diminution des charges
Stocks	9	Production de l'Onemia <sup>MD</sup>
Immobilisations incorporelles	(1 707)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	84	Augmentation des montants à payer relativement aux contrats de recherche
Montant à payer à la société mère	713	Augmentation des charges
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(9 527)	Variation de la juste valeur

Il y a lieu de se reporter à l'état des variations des capitaux propres pour un complément d'information sur les variations des capitaux propres depuis le 28 février 2014.

### Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation

Le 12 juillet 2013, la Société a émis à Neptune 6 750 000 actions de Catégorie A, à un prix de 2,30 \$ par action pour payer d'avance les redevances futures payables en vertu de la licence de propriété intellectuelle avec Neptune.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence (ajustée pour refléter les redevances courues de 395 \$ du 4 décembre 2012, date à laquelle la Société a conclu l'entente de prépaiement, au 12 juillet 2013, date de l'émission des actions) d'un montant de 15 130 \$ a été comptabilisé comme un actif incorporel. Les actions émises à la suite de cette transaction correspondent à une augmentation du capital social de 15 525 \$, déduction faite de 29 \$ de frais d'émission d'actions. La Société n'a plus l'engagement de payer des redevances en vertu du contrat de licence.

### Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière, à l'exception des engagement suivants. Au 30 novembre 2014, les passifs de la Société s'établissaient à 3 622 \$, dont une tranche de 1 968 \$ était exigible au cours des 12 prochains mois et une tranche de 1 654 \$ avait trait à un passif dérivé lié à des bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions et qui est donc exclu du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente un sommaire des obligations contractuelles d'Acasi au 30 novembre 2014 :

	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs	1 968	1 968	–	–	–
Contrats de recherche et de développement	4 711	3 911	800	–	–
<b>Total</b>	<b>6 679</b>	<b>5 879</b>	<b>800</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

Les engagements importants au 30 novembre 2014 sont présentés ci-dessous.

### Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 10 317 \$, dont une tranche de 5 129 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 30 novembre 2014, un montant de 477 \$ était inclus dans le poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

### Transactions entre parties liées

La Société a été chargée par Neptune pour certaines dépenses encourues par Neptune dans l'intérêt de la Société et pour les redevances, comme suit :

(en millier de dollars)

	Période de trois mois terminées le 30 novembre		Période de neuf mois terminées le 30 novembre	
	2014	2013	2014	2013
	\$	\$	\$	\$
Frais d'administration	397	212	1,243	702
Frais de R&D, avant crédits d'impôt	264	97	547	426
Redevances <sup>1</sup>	-	-	-	228
<b>TOTAL</b>	<b>661</b>	<b>309</b>	<b>1 790</b>	<b>1 356</b>

<sup>1</sup>Se reporter à la rubrique « Émission d'actions en vertu du contrat de licence pour paiement par anticipation » ci-dessus.

Lorsque Neptune engage des frais marginaux déterminés pour le compte de la Société, elle lui facture ceux-ci directement. Les coûts engagés qui profitent à plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturés au moyen d'une allocation d'une fraction des frais engagés par Neptune, laquelle est proportionnelle à la fraction des services ou des avantages estimatifs reçus par chacune des entités pour ces éléments. Ces frais ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société, puisque Neptune n'alloue pas, entre autres, certaines charges de bureau communes et ne facture pas d'intérêt sur ses créances. De plus, ces frais ne représentent pas nécessairement le coût que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen des ressources partagées par Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Les montants à payer à des sociétés liées n'ont pas de date d'échéance prévue pour le paiement ou le remboursement et ne portent pas intérêt.

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent le contrôle sur 2 % des actions comportant droit de vote de la Société. Se reporter à la note 7 afférente aux états financiers pour la rémunération des principaux dirigeants .

#### **Utilisation d'estimations et évaluation des incertitudes**

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur les montants déclarés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations. Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre dans l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée pendant la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et durant toute période future concernée. Les jugements critiques portés lors de l'application des méthodes comptables qui ont les incidences les plus fortes sur les montants comptabilisés dans les états financiers ont notamment trait à l'identification d'événements déclencheurs indiquant que les actifs incorporels pourraient avoir subi une dépréciation et à l'utilisation de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation aux fins de l'établissement des états financiers. Chaque date de clôture, la direction évalue la base d'établissement des états financiers. Les états financiers ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, il est présumé que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et qu'elle sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses passifs et ses engagements dans le cours normal des activités. Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif pendant l'exercice suivant incluent la répartition des coûts partagés entre les sociétés du groupe de Neptune (se reporter à la rubrique précédente « Transactions entre parties liées ») ainsi que l'évaluation des passifs dérivés liés aux bons de souscription (se reporter à la note 9 afférente aux états financiers) et de la rémunération à base d'actions (se reporter à la note 5 afférente aux états financiers). De plus, la direction exerce son jugement pour déterminer les charges de recherche et de développement qui sont admissibles à des crédits d'impôt ainsi que les montants connexes. La Société comptabilise les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable que ceux-ci seront réalisés. Les crédits d'impôt comptabilisés doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'ils pourraient s'écarter des montants comptabilisés.

#### **Méthodes comptables critiques**

##### **Dépréciation d'actifs non financiers**

La valeur comptable des actifs liés aux licences est examinée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont décelées, la valeur recouvrable des actifs est estimée. L'identification des indications de dépréciation et l'estimation de la valeur recouvrable nécessitent le recours au jugement.

##### **Passifs dérivés liés aux bons de souscription**

Les bons de souscription faisant partie des Unités émises dans le cadre de l'offre publique de l'exercice précédent constituent des passifs dérivés à des fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription doivent être évalués à la juste valeur chaque date de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La Société a recours au

modèle de Black et Scholes pour déterminer la juste valeur. Selon ce modèle, des hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions, laquelle est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée ajustée pour tenir compte des fluctuations prévues découlant des informations disponibles au grand public. Lorsque les actions n'ont pas été négociées sur une bourse reconnue pendant une période proportionnelle à la durée estimée des instruments, la volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique de sociétés comparables. Les fluctuations de la volatilité prévue pourraient donner lieu à des variations importantes de la juste valeur estimée des passifs dérivés liés aux bons de souscription.

### Rémunération à base d'actions

La Société a établi un régime de rémunération à base d'actions qui est décrit à la note 5 afférente aux états financiers. La Société comptabilise les options sur actions attribuées aux salariés selon la méthode de la juste valeur, laquelle est déterminée au moyen du modèle de Black et Scholes. Selon ce modèle, certaines hypothèses doivent être posées à l'égard de la volatilité future du prix des actions et de la durée prévue des instruments. La volatilité prévue est estimée à partir de la volatilité historique moyenne pondérée ajustée pour tenir compte des fluctuations prévues découlant des informations disponibles au grand public. Lorsque les actions n'ont pas été négociées sur une bourse reconnue pendant une période proportionnelle à la durée estimée des options, la volatilité future est estimée à partir de la volatilité historique de sociétés comparables. La durée prévue des instruments est estimée à partir des résultats passés et du comportement général des détenteurs. Selon la méthode de la juste valeur, la charge de rémunération est égale à la juste valeur à la date d'attribution et est passée en charges sur la période d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Quant aux options sur actions attribuées à des non-salariés, la Société les évalue selon la juste valeur des services reçus, sauf si ceux-ci ne peuvent être estimés de manière fiable, auquel cas elle les évalue à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La charge de rémunération est évaluée lorsque la Société reçoit les biens ou que la contrepartie fournit les services.

De plus, la Société inclut dans la charge de rémunération à base d'actions une partie de la charge enregistrée par Neptune, y compris la rémunération à base d'actions de sa filiale consolidée, NeuroBioPharm Inc., selon la proportion des services globaux que les bénéficiaires fournissent directement à la Société, et un montant compensatoire reflétant l'apport de Neptune à la Société est imputé au surplus d'apport.

### Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt liés aux charges admissibles sont portés en réduction des charges connexes pendant l'exercice au cours duquel les charges sont engagées, pourvu que leur réalisation soit raisonnablement assurée.

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les méthodes comptables et conventions d'évaluation qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles que la Société a appliqué dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2014.

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

#### Instruments financiers

L'IFRS 9, Instruments financiers, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers (2013)*. La nouvelle norme élimine la date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2015 de l'IFRS 9. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera déterminée une fois que les parties de l'IFRS 9 concernant le classement et l'évaluation, et la dépréciation seront terminées. La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. En février 2014, une tentative de décision a déterminé la date d'entrée en vigueur obligatoire pour les exercices financiers commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou après. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention d'adopter de façon anticipée l'IFRS 9 dans ses états financiers.

#### Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprends un modèle unique qui s'applique

aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant et/ou le moment où les produits sont comptabilisés. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices se terminant à compter du 31 décembre 2017, et l'adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 15 de façon anticipée dans ses états financiers.

### **MODIFICATION DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE (CIIF)**

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations signées par le chef de la direction et chef de la direction financière portant notamment sur la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours des périodes de trois et neuf mois terminées le 30 novembre 2014, il n'est survenu aucune modification dans le CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur le CIIF.

### **Facteurs de risque**

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois et neuf mois terminées les 30 novembre 2014 et 2013 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de sa société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

### **Informations supplémentaires**

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc., sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et sur le site Web de EDGAR, à [www.sec.gov/edgar.shtml](http://www.sec.gov/edgar.shtml).

Au 13 janvier 2015, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 106 260 178. Il y a également 4 939 750 options sur actions, 558 668 unités d'actions avec restrictions et 20 766 542 bons de souscription de série 6, 7, 8 et 9 en circulation.